

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 septembre 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les directives émises par la Santé publique, l'accès est limité. La séance est également webdiffusée. Toute personne présente peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser ses questions via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-374

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point retiré :

- Direction générale — Adjudication de contrat pour la mise en page, l'impression et la distribution du Mensuel d'information municipale (MIM) — APO-2021-020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 20 août au 9 septembre 2021, pour un montant de 316 723,99 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 20 août au 9 septembre 2021, pour un montant de 373 637,99 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 août 2021, pour un montant de 756 732,85 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 août 2021, pour un montant de 475 357,18 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^O REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 28 août au 12 septembre 2021 est déposée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-375

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-376

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-377

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

À 20 h 37, Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, quitte son siège.

À 20 h 41, Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, reprend son siège.

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 31 AOÛT 2021 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 31 août 2021.

À 21 h 20, Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, quitte son siège.

À 21 h 23, Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, reprend son siège.

2021-378

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 SEPTEMBRE 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2021-601 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage (Appel d'offres public 75825)

AP2021-606 Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement des abris temporaires et des équipements (Appel d'offres public 75866)

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

- AP2021-635** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) — Contrats débutant en 2018 — Zone 1C027 (Appel d'offres public 52218)
- AP2021-652** Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) — Contrats débutant en 2018 — Zone 3C224 (Appel d'offres public 52218)
- AP2021-656** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) — Contrats débutant en 2020 — Zone C0077 (Appel d'offres public 73404)
- AP2021-668** Avis de modification numéro 1 relatif aux contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments — Lot 20 (Appel d'offres public 74584)
- AP2021-607** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits en pente (Appel d'offres public 75867)
- AP2021-609** Adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits plats (Appel d'offres public 75862)
- AP2021-670** Contrat entre la Ville de Québec et Irosoft inc., relatif à la maintenance et au soutien des produits de la suite AGIL (Dossier 53139)
- AP2021-676** Cession de contrats des lots 1, 2 et 8 de *Villéco inc.* à 9444–5476 *Québec inc.*, pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers (Appel d'offres public 64671)
- AP2021-677** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels juridiques, afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19–300 (4008) (Dossier 61426)
- AP2021-680** Adjudication d'un contrat de services professionnels — Développer et implanter un programme de développement des compétences en qualité de service (Appel d'offres public 75761)
- AP2021-569** Adjudication d'un contrat pour le transport des effets monétaires (Appel d'offres public 75546)
- DE2021-973** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 912, boulevard Pie–XII, connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec — Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec — Arrondissement de Sainte–Foy–Sillery–Cap-Rouge
- AP2021-631** Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente de service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions International Élite Itée* (Dossier 53609)
- AJ2021-034** Règlement hors cour relativement aux poursuites en Cour supérieure par *Hamel Construction inc. c. Ville de Québec* (Numéros C.S : 200–17–030307–193 et 200–17–030360–192)
- AP2021-713** Paiement à, *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180)
- AP2021-714** Paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement des infrastructures des entreprises d'utilité publique locataires des installations de *Bell Canada* (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76348)

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

- AP2021-715** Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente avec *Vidéotron ltée*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53068)
- AP2021-716** Paiement, à *Vidéotron ltée*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73124)
- AP2021-723** Avis de modification numéro 3 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53069)
- TI2021-005** Appropriation d'un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- CU2021-042** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et d'aménagement de la grange du Domaine de Maizerets et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1294
- AP2021-740** Adjudication de contrats pour le transport et le recyclage de résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 – Lots 1, 2, 3, 5 et 6 (Appel d'offres public 76001)
- QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :
- AP2021-671** Renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unité*, *Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques – Cour municipale (Dossier 46606)
- AP2021-674** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.*, relativement à l'utilisation du parc du domaine de Maizerets et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs par l'organisme (Dossier 76263)
- DE2021-936** Entente entre la Ville de Québec et *Défi-Évasion Chez Soi inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international*
- AJ2021-029** Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2021
- DE2021-965** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la rue Gaudar, connu et désigné comme étant composé des lots 2 341 222, 2 341 223, 2 341 224, 2 341 225 et d'une partie du lot 3 547 055 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- DE2021-969** Entente entre la Ville de Québec et *VAOLO inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ronde d'amorçage pour le développement et la commercialisation d'une plateforme technologique en tourisme durable*
- DG2021-027** Adoption du *Plan d'action solidaire 2021-2025* de la Ville de Québec
- PA2021-124** Ratification de l'entente intervenue le 14 avril 2021 entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries*, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien *Jardin zoologique de Québec*

- RH2021-709** Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relative à la modification de l'annexe K de la convention collective
- TI2021-002** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la fourniture de services en matière de radiocommunication basés sur la technologie *Enhanced Digital Access Communication System* et de soutien en téléphonie, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024
- TI2021-007** Amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à l'implantation d'un service évolué de radiocommunication pour le territoire de la ville de Québec
- AP2021-730** Ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, pour la présentation de trois œuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1^{er} décembre 2021 au 13 mars 2022 (Dossier 76373)
- DE2021-716** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du futur prolongement de l'avenue Roland-Beaudin, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 160 900 du cadastre du Québec — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2021-976** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Le Gendre, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 695 638 du cadastre du Québec — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2021-983** Acquisition à des fins municipales d'immeubles situés en bordure de l'autoroute Charest, connus et désignés comme étant les lots 1 695 639, 1 696 353 et 1 696 354 du cadastre du Québec — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2021-986** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 884, rue Saint-Joachim, connu et désigné comme étant le lot 5 663 320 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2021-989** Avenant numéro 3 à la convention de bail entre la Ville de Québec et la *Corporation Immobilière Cagim*, relativement à la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf — Arrondissement des Rivières
- DE2021-990** Bail entre la Ville de Québec et *GM Développement inc.*, relatif à la location d'espaces commerciaux et de bureaux situés au 305, boulevard Charest Est à Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- OT2021-009** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Association hôtelière* de la région de Québec, relativement au programme de cartes d'achat prépayées
- PA2021-109** Appropriation d'un montant de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PA2021-110** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1366
- GT2021-282** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation dans le cadre d'un programme de logement social et d'un projet institutionnel relatif à l'aménagement d'une partie du stationnement de la cour municipale de Québec sur le lot numéro 1 479 014 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1417

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

GT2021-292 Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 2 862 547 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1418

GT2021-288 *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 1 228 679, 1 228 680 et sur une partie du lot numéro 2 142 985 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1419*

DE donner au maire l'opportunité de voter différemment d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de le faire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-379

MAIRIE — AIDE FINANCIÈRE — PRÉSENCE-FAMILLE ST-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT la demande accrue de services auprès de Présence-Famille St-Augustin en raison de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Présence-Famille St-Augustin le 31 août 2021 et soumise à l'attention des membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 5 000 \$ à Présence-Famille St-Augustin;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer un virement budgétaire de 3 000 \$ du poste budgétaire 02-620-10-419 vers le poste 02-110-10-970;

QUE la somme soit puisée sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-380

TRÉSORERIE — ÉTATS DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES SONT IMPAYÉES — VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES — AUTOMNE 2021 — CONSENTEMENT DES ACTES DE VENTE DÉFINITIFS DÉCOULANT DE CETTE VENTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2020;

D'ordonner à la greffière de procéder, le 29 novembre 2021, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état des immeubles et pour lesquels des taxes et intérêts sont dus pour l'année 2020 dont le solde pour cette période est supérieur à 50,00 \$;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

D'accepter que le propriétaire de l'immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes puisse s'acquitter de ses taxes impayées et des frais y afférant. Ces frais sont de :

- 100 \$ si le paiement se fait avant la seconde publication de l'avis public prévu à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*;
- 200 \$ si le paiement se fait après la seconde publication de l'avis public, mais avant le jour de la vente;
- 300 \$ si le paiement se fait le jour de la vente;

DE consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes à qui des immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour taxes si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à dresser et à signer des actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*, pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à demander les services de professionnels, arpenteurs, huissiers et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots dont la Ville se portera acquéreur lors cette vente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-381

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

D'autoriser le virement budgétaire de 40 000,00 \$ du poste budgétaire 02-320-10-410 vers le poste 02-320-10-525.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-382

GREFFE — RÉFÉRENDUM RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2019-608 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 EN MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE ET CERTAINES NORMES APPLICABLES AU SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 2019 le conseil a adopté le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* (Règlement) et qu'un registre a été tenu le 16 décembre 2019 de 9 h à 19 h et le 17 décembre 2019 de 9 h à 13 h aux termes duquel 101 personnes demandaient la tenue d'un référendum;

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2020, le conseil a adopté la résolution 2020-012 soumettant le Règlement à l'approbation des personnes concernées par voie de référendum et fixant la date de ce référendum au 29 mars 2020 et le vote par anticipation au 22 mars 2020;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, l'urgence sanitaire a été décrétée au Québec en raison de la pandémie de la COVID-19 et que le référendum prévu n'a pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE suivant une correspondance reçue le 13 septembre 2021, une permission a été accordée à la Ville de fixer le scrutin référendaire au plus tard le dimanche 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-240 datée du 8 juin 2021 permettant à toute personne inscrite sur la liste référendaire comme personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin à voter par correspondance, si elle en fait la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE fixer la date du scrutin référendaire concernant le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* au 7 novembre 2021;

DE rendre la tenue du référendum conditionnelle à ce que la date de référence pour la confection de la liste référendaire soit celle de l'arrêté 2021-054, le 22 juillet 2021, et ce, en vertu du paragraphe d) de l'article 514 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

D'offrir aux personnes concernées la possibilité de voter par anticipation au scrutin référendaire les 30 et 31 octobre 2021;

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme personne habile à voter sur la liste référendaire et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin de voter par correspondance pour le scrutin référendaire du 7 novembre 2021, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-383

GREFFE — VENTE DU LOT 6 295 742 — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la promesse d'achat, datée du 7 septembre 2021, de 3288212 Nova Scotia Limited pour l'acquisition du lot 6 295 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de 34 204,9 m², soit environ 368 370 pi², dont copie est jointe au sommaire;

DE vendre le lot 6 295 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de 34 204,9 m², soit environ 368 370 pi² à 3288212 Nova Scotia Limited, au prix arrondi au centième près de 6,86 \$/pi², soit pour un montant de 2 527 016,46 \$, plus taxes, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 7,73 \$/m² (0,72 \$/pi²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville selon des conditions similaires à celles prévues à la promesse d'achat.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-384

GREFFE — PROLONGATION DE MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY — REPRÉSENTATION DE LA VILLE EN POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2020-380, un mandat a été donné au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats afin d'assurer la gestion des dossiers d'infractions fixés ou à être fixés devant la cour municipale de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a pris fin le 31 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers sont actuellement fixés pour une audition dans les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE prolonger le mandat de gestion des dossiers d'infractions fixés, ou à être fixés, pour procéder devant la cour municipale de Québec au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats à un taux horaire de 160 \$ et pour un montant approximatif forfaitaire de 8 000 \$, plus taxes et déboursés, mais excluant le travail que nécessiterait un appel d'une décision de la Cour municipale;

D'autoriser les avocats du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats à agir comme procureurs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lors des auditions des constats d'infraction pour lesquels la Ville est poursuivante devant la cour municipale de Québec, et ce jusqu'au 31 janvier 2022 inclusivement, le tout conformément à la proposition jointe au sommaire décisionnel;

D'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ du poste budgétaire 02-120-10-995 vers le poste 02-120-10-412;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-385

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'ADAPTATION AUX MESURES SANITAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite réaliser un projet d'adaptation aux mesures sanitaires à la bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comporte notamment l'achat de bureaux de travail individuel et d'équipement pour aménager adéquatement les locaux existants tels que des tables modulables, des séparateurs amovibles, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ces équipements permettra de rendre plus flexible la capacité d'accueil de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet est un montant maximum de 10 000 \$ et que la contribution du Ministère dans le cadre de ce programme peut couvrir jusqu'à 40 % des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou sa remplaçante, à déposer une demande d'aide financière pour un projet d'une somme maximale de 10 000 \$ dans cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet d'adaptation aux mesures sanitaires de la bibliothèque Alain-Grandbois;

DE réaliser le projet d'adaptation aux mesures sanitaires de la bibliothèque Alain-Grandbois dont le coût pour la ville est estimé à un minimum de 6 000 \$ (soit 60 % du coût total du projet) et un maximum de 10 000 \$ en fonction de l'aide financière qui pourra être reçue;

DE mandater le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-386

TRAVAUX PUBLICS — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE — 2020-2021 — PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET PIÉTONNE — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme* est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a fait une demande d'admissibilité au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu accorder une aide financière maximale de 97 120 \$;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce programme, l'aide financière du Ministère ne peut pas excéder 50 % des dépenses admissibles et qu'ainsi la Ville doit également contribuer au projet à la hauteur d'une somme maximale de 97 120 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière servira notamment à l'achat des nouveaux panneaux de signalisation pour réduire la vitesse dans les différents quartiers de la Ville ainsi que divers éléments de sécurité (panneaux centre-rue, boîte à fleurs, bollards, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au Plan quinquennal d'immobilisation 2021-2025 de la Ville l'achat de radars pédagogiques fixes et mobiles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer la lettre d'engagement dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-387

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 10 — GILLES AUDET EXCAVATION INC.
— ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES
ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 pour l'adjudication de contrat relatif aux travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022, selon l'appel d'offres APO-2020-003;

CONSIDÉRANT la facture 8743, datée du 30 juin 2021, représentant le paiement n° 10 proposé par l'entrepreneur Gilles Audet Excavations inc. à ce stade-ci de l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 8743;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n°10 d'un montant de 16 650,20 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022.

DE puiser un montant de 3 322,04 \$ plus taxes, sur le projet GTP-I-21-09;

DE puiser un montant de 2 458,38 \$ plus taxes, sur le projet GTP-I-21-10;

DE puiser un montant de 9 245,03 \$ plus taxes, sur le poste budgétaire 02-413-10-521;

DE puiser un montant de 1 624,75 \$ plus taxes, sur le poste budgétaire 02-415-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-388

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS —
CIMA QUÉBEC S.E.N.C. — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA
SURVEILLANCE DE CHANTIER — RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE
LA ROUTE 138 — APO-2020-009**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-243 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication à CIMA Québec s.e.n.c. d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier — Réaménagement d'une partie de la Route 138 pour une somme de 189 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° 22111497 datée du 30 juillet 2021, présentée par Cima Québec s.e.n.c. d'un montant de 31 750,00 \$ plus les taxes applicables, moins la note de crédit n° 22113125, datée du 1^{er} septembre 2021, d'un montant de 2 410,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 29 340,00 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise CIMA Québec s.e.n.c. pour les honoraires professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier — Réaménagement d'une partie de la Route 138;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

À 22 h 03, M. Jonathan Palmaerts, conseiller du district numéro 6, quitte son siège.

À 22 h 04, M. Jonathan Palmaerts, conseiller du district numéro 6, reprend son siège.

2021-389

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE 1989 INC. — ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC — APO-2020-022

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 pour l'adjudication d'un contrat relatif au service technique pour l'entretien de l'éclairage public, appel d'offres n° APO-2020-022;

CONSIDÉRANT la facture n° 22141, d'un montant de 8 733,21 \$ plus taxes, et la facture n° 22143, d'un montant de 917,15 \$ plus les taxes, de l'entrepreneur Turcotte 1989 inc., datées du 24 août 2021 pour des travaux d'entretien d'éclairage public;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-02, pour l'ajout d'une location d'une pelle mécanique Kubota U-35-4 2020, pour une intervention à l'intersection de la rue Jean-Juneau et de la rue Joseph-Dugal (intervention n° 6, facture n° 22141);

CONSIDÉRANT la facture n° 22142 datée du 24 août 2021, d'un montant de 1 138,50 \$ plus taxes, de l'entrepreneur Turcotte 1989 inc. pour des travaux d'entretien de feux de circulation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder aux paiements des factures n°s 22141, 22142 et 22143;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures suivantes à Turcotte 1989 inc. pour les travaux d'entretien et de réparation 2020-2021 :

- factures n° 22141 d'un montant de 8 733,21 \$, plus taxes, et n° 22143 d'un montant de 917,15 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-340-10-521;
- facture n° 22142 d'un montant de 1 138,50 \$, plus taxes, sur le poste budgétaire 02-355-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-390

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — GBI EXPERTS-CONSEILS INC. — EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2021 — APO-2020-038

CONSIDÉRANT la résolution 2021-075 du 16 février 2021 relative à l'adjudication de contrat à GBI Experts-Conseils inc. pour un contrat de services professionnels en vue de l'exécution de travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021 pour une somme de 178 210,40 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à plus de 53,70 %, en date du 16 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 2 de l'entreprise GBI Experts-Conseils inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n° 2, facture n° 00018643 d'un montant de 21 250,02 \$, plus taxes, à l'entreprise GBI Experts-Conseils inc., pour des services professionnels en vue de l'exécution de travaux de réfection de voirie et de pavage 2021;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-21-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-391

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR — APO-2021-021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2021-021, pour un contrat de deux (2) ans pour la location d'un balai mécanique avec opérateur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de location d'un balai mécanique avec opérateur, appel d'offres n° APO-2021-021 au soumissionnaire conforme, soit aux entreprises Trema inc., pour une période de deux (2) ans à partir de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions N° 1518657, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 10 septembre 2021, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 110 200,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat, pour l'année 2021, soit un montant de 12 900,00 \$ plus les taxes, soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-521;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer un virement budgétaire de 13 600,00 \$ du poste budgétaire 02-415-10-411 vers le poste 02-320-10-521;

QUE les fonds nécessaires pour les années 2022 et 2023, soit des montants de 48 650,00 \$, plus taxes pour chaque année, soient prévus au budget d'opération des années financières 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-392

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — CONTRIBUTION AU PROJET D'EMBELLISSEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ DU BOISÉ HÉRITAGE FAUNE (SECTEUR ROUTE 138)

CONSIDÉRANT le *Projet d'embellissement et d'accessibilité du Boisé Héritage Faune*, chapeauté par Sécurité Nature, l'action éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, qui consiste à apporter des correctifs à l'accessibilité des sentiers existants, l'ajout d'une aire de repos et l'aménagement d'une portion de terrain non utilisée en zone de loisirs et de sports, avec un espace d'entraînement en plein air, des tables à pique-nique et des jeux extérieurs, le tout conçu en harmonie avec le décor naturel du site;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT l'accroissement de l'affluence du Boisé Héritage Faune par les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au Boisé Héritage Faune est sans frais pour tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'implication financière de différents partenaires pour la mise en place des nouvelles installations du Boisé;

CONSIDÉRANT QUE le budget préliminaire est établi à 133 700 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE répondre favorablement à la demande d'aide financière de Sécurité Nature;

D'accorder une aide financière de 5 000 \$, pour une réalisation des travaux en 2022, à Sécurité Nature, l'action éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, et ce, conditionnellement à la réalisation du projet présenté;

DE mandater le trésorier afin qu'il prévoie les sommes nécessaires sur le poste budgétaire 02-470-10-970 pour l'année financière 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-393

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 14 — RONAM CONSTRUCTION INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication d'un contrat à Ronam Constructions inc. pour les travaux de constructions du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 98,52 %, en date du 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement n° 14 de l'entrepreneur Ronam Constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n° 14, facture n°2008 d'un montant de 113 970,80 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, à l'entreprise Ronam Constructions inc., pour les travaux de construction au Centre communautaire multifonctionnel secteur est.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-394

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 15 — RONAM CONSTRUCTION INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication d'un contrat à Ronam Constructions inc. pour les travaux de constructions du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 98,63 %, en date du 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement n° 15 de l'entrepreneur Ronam Constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n° 15, facture n°2055 d'un montant de 14 676,56 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, à l'entreprise Ronam Constructions inc., pour les travaux de construction au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-395

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-073 du 18 février 2020 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture, structure, mécanique, électrique et génie civil (plans, devis et surveillance) pour le Centre multifonctionnel secteur est à l'entreprise Les Services EXP inc. — APO-2019-004;

CONSIDÉRANT la facture n° 628515 de Les Services EXP inc. d'un montant de 2 863,25 \$, plus taxes, pour des services professionnels dans le cadre du projet du Centre communautaire du secteur est;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés à 85,6 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 628515, datée du 20 juillet 2021, d'un montant de 2 863,25 \$ plus taxes, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-396

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT — CONTRAT D'EXÉCUTION D'UNE ŒUVRE D'ART — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT le projet de construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE);

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 3 250 000 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du *Programme réfection et construction des infrastructures municipale (RÉCIM)* pour la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée pour l'obtention de l'aide financière reçue du *Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* exige une correspondance du ministère de la Culture et des Communications attestant que le projet est assujéti ou non à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT QUE la construction du CCMSE est assujétié à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-192 octroyant le contrat pour l'exécution de l'œuvre d'art du CCMSE à l'artiste Marie-Claude Hains pour un montant total de 68 619,27 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la facture 0165, datée du 27 août 2021, de l'artiste Marie-Claude Hains pour le 2^e versement prévu au contrat, au montant de 20 585,78 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le rapport de l'étape 1 en date du 27 août 2021 démontrant l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte responsable du projet, M. André Roy, de procéder au 2^e paiement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture 0165 d'un montant de 20 585,78 \$ plus taxes, à l'artiste Marie-Claude Hains;

QUE les fonds nécessaires à l'octroi du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-729-10-690.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-397

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT — LES MAINS VERTES DU PAYSAGE — AMÉNAGEMENT D'AIRES MULTIFONCTIONNELLES DE PLANCHES À ROULETTES (SKATEPARCS) ET D'UNE AIRE DE STYLE « PUMPTRACK » — APO-2021-003

CONSIDÉRANT la résolution 2021-003 du 4 mai 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à l'entreprise les Mains Vertes du paysage inc. pour l'aménagement d'aires multifonctionnelles de planches à roulettes et d'une aire de « pumtrack » pour une somme de 465 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés à 100 %;

CONSIDÉRANT la facture n° 4000, d'un montant de 465 000,00 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, pour l'aménagement d'aires multifonctionnelles de planches à roulettes et d'une aire de style « pumtrack », reçue de l'entrepreneur Les Mains vertes du paysage inc.;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT les factures n^{os} 4002, 4003 et 4004, d'un montant total de 45 851,12 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, liées aux directives de changement autorisées;

CONSIDÉRANT QU'il faut retenir de ces montants, 10 % représentant la retenue contractuelle conservée par la Ville jusqu'à l'acceptation finale des travaux prévue au plus tard le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder aux paiements des factures de l'entrepreneur Les Mains Vertes du paysage inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser un paiement de 459 766,01 \$ sur les factures n^{os} 4000, 4002, 4003 et 4004 soit 510 851,12 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à l'entreprise Les Mains Vertes du paysage inc., pour l'aménagement d'aires multifonctionnelles de planches à roulettes et d'une aire de « pumtrack »;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet PEV-I-21-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-398

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DIVERS TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX — APO-2021-019

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres APO-2021-019, pour un contrat de services professionnels pour divers travaux sur des bâtiments municipaux notamment pour :

- la bibliothèque Alain-Grandbois (toiture, puits de lumière, installation d'une échelle permanente, installation de points d'ancrage pour le déneigement);
- le CSR Les Bocages (toiture, remplacement des portes et fenêtres);
- le CSR Delphis-Marais (remplacement des portes et fenêtres);

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a obtenu une note égale ou supérieure à 70 % à la suite de l'analyse par un comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour divers travaux sur des bâtiments municipaux, appel d'offres n^o APO-2021-019, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe d'Artech, conformément à la demande publique de soumissions n^o 1517900, selon le prix unitaire total estimé de sa soumission datée du 30 août 2021 dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 38 960,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet BA-B-21-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-399

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR DES ACTIVITÉS HIVERNALES SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN — AVIS-2021-002

CONSIDÉRANT QU'un Appel d'intérêt a été dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (ci-après le « SÉAO ») sous le numéro de référence 1509237 du 12 juillet au 13 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme Glace-Concept-Expertise inc. est la seule ayant déposé une proposition à la suite de cet Appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT QU'un Avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré pour des services pour activités hivernales sur le lac Saint-Augustin avec Glace-Concept-Expertise inc. a été dûment publié sur le SÉAO sous le numéro de référence 1522702 le 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public indiquant qu'un contrat sera conclu lors de la présente séance a été publié le 7 septembre 2021 dans le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour manifester son intérêt à offrir les services était le 16 septembre 2021 à 16 h;

CONSIDÉRANT QU'aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue à la suite de la publication de l'Avis d'intention;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce processus, la Ville est en mesure d'accorder un contrat de gré à gré à Glace-Concept-Expertise inc. pour offrir des services pour la tenue d'activités hivernales sur le lac Saint-Augustin à l'hiver 2022 et que l'analyse de la portée de ce mandat et des différentes options est en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE reporter l'octroi du contrat de gré à gré à Glace-Concept-Expertise inc. pour offrir des services pour la tenue d'activités hivernales sur le lac Saint-Augustin à la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-400

URBANISME — NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

De nommer M. Dominic Gagnon membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-401

URBANISME — ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-664 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

CONSIDÉRANT l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ci-après reproduit qui vise le processus de modification du Plan d'urbanisme :

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

La municipalité tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire. Le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet du *Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme* lors de la séance du 30 août 2021 et qu'il souhaite obtenir, par diverses activités, les commentaires et la vision des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier suivant pour les diverses activités de consultation :

- Du 6 septembre au 29 octobre 2021 : Consultation à l'aide de la plateforme en ligne : *vsadjeparticipe.ca*;
- Le 14 octobre 2021, 19 h : Atelier de présentation et d'échanges portant sur le projet du Plan d'urbanisme animé par les représentants du Service de l'urbanisme à l'hôtel de ville;
- Le 21 octobre 2021, 19 h : Atelier de présentation et d'échanges portant sur le projet du Plan d'urbanisme animé par les représentants du Service de l'urbanisme au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;
- Le 17 février 2022 : Assemblée publique au Centre multifonctionnel secteur est, en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Le 24 février 2022 : Assemblée publique à l'hôtel de ville, en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-402

URBANISME — PIIA — 5000, RUE CLÉMENT-LOCKQUELL — CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 5000, rue Clément-Lockquell, connu et désigné comme étant le lot 2 813 961, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la transformation du terrain de soccer naturel en terrain synthétique mixte football-soccer, la disposition du déblai en prolongement des buttes existantes et la mise à niveau de l'éclairage et affichage sportif. Des estrades temporaires et amovibles seront aussi installées du côté nord du terrain et utilisées lors des parties officielles de l'équipe de football le Notre-Dame;

Le tout selon les documents suivants :

- Plan du terrain de football-soccer synthétique par Shaw Sports Turf, projet GTR-CNDF MULTI-SPORT, daté du 17 juin 2021;
- Plan du terrain et aménagement des buttes par Julien-Charles Plamondon, technicien en arpentage, projet CNDF, daté du 19 août 2021;
- Plan de l'écran numérique et indicateur de secondes par Tête Affichage Inc., version 3, daté du 5 juillet 2021;
- Note technique — Éclairage du terrain multisports du CNDF par Hugo Lemieux, ingénieur, concernant l'éclairage, No de projet 46097TT, révision 1, datée du 1^{er} septembre 2021;

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

- Avis sur la proposition révisée du CNDP par Hugo Lemieux, ingénieur, concernant l'éclairage courriel daté du 14 septembre 2021.
- Courriel d'acceptation des recommandations par Claude Gendron, directeur des services administratifs du CNDP, concernant l'éclairage, daté du 15 septembre 2021.

Sous respect des conditions suivantes :

- Respecter les recommandations des documents portant sur les conditions d'éclairage du terrain ci-avant cités. Notamment, lors de l'installation du système, lors des séances d'ajustements et en tout temps par la suite, le propriétaire et/ou opérateur a le devoir de s'assurer que le système d'éclairage sera orienté d'une manière à limiter les impacts nuisibles pour le voisinage. Plus précisément :
 - L'ajustement des luminaires du côté nord et pointant vers le sud est fait en fonction de réduire l'éblouissement sur les propriétés au sud de la rue de la Terrasse St-Félix;
 - Le propriétaire doit, sur demande de la Ville, déposer un rapport fait par un professionnel compétent en photométrie afin de démontrer que l'éclairage du site est optimisé de manière à limiter les impacts pour le voisinage. Le cas échéant, le propriétaire doit suivre les recommandations du rapport;
- S'assurer que les luminaires proposés aient en tout temps la visière optionnelle du fabricant et si requis en cas de problématiques d'éclairage, faire produire des visières sur mesure pour augmenter l'efficacité de ces dernières;
- Conserver la haie de cèdres existante, longeant la Terrasse Saint-Félix, dans des condition assurant sa croissance afin de bonifier au fil du temps l'écran visuel;
- Planter et conserver 12 arbres d'un calibre minimal de 50 mm DHP ou 2 m de hauteur pour les conifères en plus des arbres existants actuellement sur le lot 2 813 961 dans le secteur séparant le terrain sportif et les résidences situées sur la Terrasse Saint-Félix.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-403

URBANISME — PIIA — 80, RUE DE VANCOUVER — MANERO CONSTRUCTION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 80, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 6 384 239, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal pour deux occupants et l'aménagement du terrain selon les documents suivants :

- Plan d'architecture par Louis Leduc, architecte, projet « nouveau bâtiment Manero », version 5, daté du 30 août 2021;
- Plan projet d'implantation par Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, minute 5889, version 2, daté du 12 juillet 2021;
- Plan de plantation par Pascal Couture à partir du plan d'implantation de l'architecte, daté du 8 septembre 2021;

Sous respect des conditions suivantes :

- Les conteneurs à matières résiduelles doivent être situés en cour latérale gauche;
- La végétation indiquée sur le plan de plantation doit être conservée en tout temps.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-404

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-666 RELATIF À L'UTILISATION DES PARCS PUBLICS DE PLANCHE À ROULETTES ET DE CIRCUITS TOUT TERRAIN FERMÉS À BOSSES ET VIRAGES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-666 relatif à l'utilisation des parcs publics de planche à roulettes et de circuits tout terrain fermés à bosses et virages.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-405

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-668 DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE APPLICABLE À UNE PARTIE DU SECTEUR EST EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-668 de contrôle intérimaire applicable à une partie du secteur est en lien avec la révision du Plan et des règlements d'urbanisme.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-406

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-648 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES MARCHÉS PUBLICS TEMPORAIRES SUR CERTAINS TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-648 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-648 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux;*

D'adopter le *Règlement n° 2021-648 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux.*

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,
Jean Simard, Yannick LeBrasseur,
Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-407

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-655 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIF À L'UTILISATION DES MAISONS MOBILES, DES MAISONS UNIMODULAIRES, DES ROULOTTES ET DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT À CERTAINES FINS

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulotte et des véhicules et équipements de transport à certaines fins* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulotte et des véhicules et équipements de transport à certaines fins*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relatif à l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulotte et des véhicules et équipements de transport à certaines fins*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-408

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-656 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 482-85 EN ABROGEANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES PROHIBÉS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-656 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-656 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-656 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-409

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-657 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PIIA N° 915-93 EN ASSUJETTissant L'IMPLANTATION D'UN CONTENEUR MARITIME ACCESSOIRE À UN USAGE DE FRIPERIE, À DES

OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE SECTEUR DE ZONE CB-1

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-657 modifiant le Règlement relatif aux PIIA n° 915-93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie, à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB-1* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-657 modifiant le Règlement relatif aux PIIA n° 915-93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie, à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB-1*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-657 modifiant le Règlement relatif aux PIIA n° 915-93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie, à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB-1*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-410

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-665 SUR LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Monsieur le conseiller du district numéro 1, Marcel Desroches, déclare qu'il se retire du vote pour la route Tessier, mais qu'il va tout de même faire ses commentaires.

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville* avec les modifications suivantes :

- Ajout de la section suivante à l'article 3 : — rue de l'Hétrière entre le chemin de la Butte et la rue Saint-Félix;
- Ajout, à l'article 4, après « — rue de l'Hétrière » : entre le chemin de la Butte et la limite de la Ville de Québec;
- Ajout à l'article 4 de la Route Racette.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 1 s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

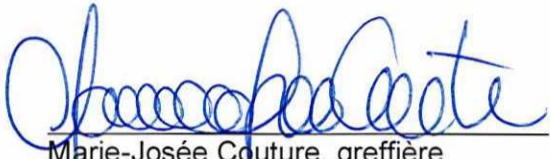
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 23 h 28.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière